

Procès-verbal n°7 Bis du Comité de Direction

Réunion du :	Erratum du Samedi 19 Juin 2021
À :	10h00 – Au siège du District
Présidence :	M. Francis ANJOLRAS
Présents :	Mmes Stéphanie ALBEROLA, Bernadette FERCAK, Rachel MARTIN, Audrey FIRMIN. Mrs Bernard BERGEN, Christian BOUTADE, Joseph Fernand D'ANNA, Damien JURADO, Philippe MOREL, Jean Marie ROUFFIAC. Docteur Jean François CHAPPELLIER.
Absents excusés :	Mmes Marie-Elisabeth COLLAVOLI, Christie CORNUS. Mrs Patrick CHAMP, Boris SAMBOEUF.
Assistent à la réunion :	Mrs Frédéric ALCARAZ (CTD PPF), Teddy GRAS (Resp. Administratif), Nicolas RAINVILLE (CTDA)

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Préambule

Le Président, Mr. Francis ANJOLRAS remercie les membres présents et donne la parole à Mr. Damien JURADO, Secrétaire Général qui fait l'appel des membres.

Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°6 du 20.05.2021 publié sur le site le 21.05.2021.

- POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Condoléances

Les membres du Comité de Direction, informés du décès brutal de :

- Clément, âgé de 12 ans, joueur du SC St MARTIN DE VALGALGUES

présentent leurs très sincères condoléances à la famille et au Club.

Agenda du Président

Date	Lieu	Objet
29/05/2021	Castelmaurou	Comité Directeur de la LFO

09/06/2021	Nîmes	Inauguration du Stade Henri NOEL
18/06/2021	Badaroux (Lozère)	Assemblée Générale de l'Antenne Départemental de Football de Lozère (ADFL)

Courrier FFF / LFA / LFO

Le Président informe le Comité de Direction des courriers reçus depuis le 20/05/2021 :

F.F.F. :

- Nous informant des dotations attribuées à l'ensemble des clubs pour plus de 15 millions d'euros sous forme de bons d'achat. *Noté.*
- Nous informant des dotations offertes au club gardois labellisés « Ecoles Féminines ». *Noté. Félicitations à l'ensemble des clubs labellisés.*

Ligue de Football d'Occitanie :

- Nous adressant copie du courrier adressé aux Elus relatif aux aides accordées aux clubs. *Noté. Remerciements.*

Correspondance des clubs

514959 – GAZELEC GARDOIS.

Nous invitant à la remise des récompenses de leur tournoi du 13/06/2021. *Mr F. D'ANNA représentera le District.*

Correspondances diverses

C.D.O.S. du Gard

- Nous informant de la fête de la mer au Grau du Roi. *Publication faite sur le site du District.*

C.R.O.S. Occitanie.

Nous informant d'une formation « monter un projet avec une équipe impliquée ». *Noté. Transmis aux clubs et publication sur le site du District.*

Mairie du MARTINET :

Nous invitant à l'inauguration de la rue Robert SIATKA le 27/08/2021. *Noté. Remerciements.*

Ville de Nîmes :

Nous invitant à l'inauguration des nouveaux aménagements du stade Marcel Rouvière le 16/06/2021. *Noté. Remerciements.*

Engagements pour les compétitions District 2021/2022

Les pré-engagements ont été programmés par le secrétariat sur Footclubs.

Il appartient désormais aux clubs de valider ou non les engagements sur les compétitions Séniors avant le 10.07.2021, pour les compétitions Jeunes avant le 16.08.2021 et pour les compétitions Féminines avant le 31.08.2021.

En l'absence de réponse à ces dates-là, l'équipe pré-engagée sera considérée comme engagée.

Commissions 2021/2022

Les Commissions seront nommées lors du prochain Comité de Direction prévu le 11 Septembre 2021. Celles en place pour la saison 2020/2021 sont prorogées jusqu'à cette date.

Tarifs 2021/2022

Mr JURADO donne la parole à Mme Audrey FIRMIN qui présente aux membres du Comité de Direction les tarifs des diverses cotisations, engagements ou amendes. Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs par rapport à la saison dernière et de supprimer exceptionnellement la quote-part des recettes (Article 21 des RG du District).

Mr JURADO soumet au vote le maintien de l'ensemble des tarifs proposé par Mme Audrey FIRMIN :

- POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Les tarifs pour la saison 2021/2022 sont définis en annexe 1 du présent procès-verbal.

Barème des frais des officiels 2021/2022

M. JURADO donne la parole à Mme Audrey FIRMIN, qui présente aux membres du Comité de Direction les barèmes des frais des officiels. Il est proposé de maintenir ces barèmes au niveau de ceux de la saison qui vient de se terminer.

M. JURADO soumet au vote le maintien des barèmes des frais des officiels pour la saison 2021/2022, proposés par Mme Audrey FIRMIN.

- POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Les barèmes sont adoptés à l'unanimité.

Les barèmes des frais des officiels pour la saison 2021/20221 sont définis en annexe 2 du présent procès-verbal.

Article 3.4.1.1 du Règlement Disciplinaire - Appel du Comité de Direction

Pour la saison 2021/2022, le Comité de Direction décide que toutes les décisions disciplinaires faisant l'objet d'un appel devant les Commissions d'Appel Disciplinaires du District et de la Ligue feront l'objet d'un appel systématique du Comité de Direction.

Il est proposé que le Président, M. Francis ANJOLRAS, et le Secrétaire Général, M. Damien JURADO, soient désignés comme ses représentants dûment mandatés pour faire appel en son nom.

- POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Subventions

Il est proposé d'autoriser le Président du District à solliciter toutes les subventions pouvant être demandées dans le cadre de ses activités auprès du Conseil Départemental du Gard ou autres organismes.

- POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Assemblée Générale d'Hiver

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Hiver de la saison 2021/2022 aura lieu **le samedi 30 Octobre**, à la salle de réunion de l'Hôtel C-Suites (entrée Nîmotel Ville Active), à Nîmes.

Cette Assemblée sera suivie de la remise des dotations des Labels Jeunes FFF – Crédit Agricole et des autres dotations allouées par le District.

Situation des équipes Seniors de Lozère

Après participation aux différentes réunions et Assemblées Générales entre le District Gard-Lozère, l'Antenne Départementale de Lozère et le District de l'Aveyron et après entente réciproque de ces derniers, il est proposé aux membres de valider la proposition offerte aux équipes séniors des clubs de Lozère (qui en feront la demande) de participer aux championnats du District de l'Aveyron.

- POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Challenge Redouane-Abbaoui

Le Président présente le projet de Challenge Loisirs « Redouane-Abbaoui » entériné lors de la saison dernière mais qui n'a pu se dérouler et souhaite qu'il soit mis en place dès cette saison 2021/2022.

Pour rappel :

Il s'agit de créer un rassemblement annuel pour honorer la mémoire de ce dirigeant autour des valeurs fraternelles du football.

Après plusieurs phases qualificatives, un certain nombre d'équipes (jusqu'à 16) se retrouveraient à Vauvert (si possible) pour une journée festive au mois de juin, sur la base du football loisir.

Ce serait donc une épreuve de football diversifié niveau B.

Les équipes concernées seraient les équipes réserves évoluant en D3, toutes équipes évoluant en D4 et sections football diversifié de tous les clubs affiliés, avec possibilité d'évoluer en entente et d'inscrire plusieurs équipes par club.

Les équipes seraient numérotées à partir de 21, 22... de manière à être totalement distinguées des équipes Seniors.

Sur la feuille de match, il serait possible d'inscrire 12 joueurs sur la feuille de match, dont 4 remplaçants au maximum (c'est donc du Foot à 8), le tout sur un demi-terrain.

Formule pour les tours préliminaires : en fonction du nombre d'engagés, matchs secs ou plateaux à 3 équipes.

Formule pour la journée festive finale : calquée sur le Festival Foot U13, avec épreuve de jongleries (avec le concours de la Commission Technique), et deux épreuves techniques chronométrées adaptées aux Seniors. Cela pourrait être

l'occasion de faire travailler quelques exercices qui ne le sont pas aux entraînements des équipes du plus bas niveau de District (épreuves choisies par le CTD et la Commission Technique, données deux mois à l'avance pour que les clubs puissent les incorporer aux entraînements).

Droit d'engagement : pour la phase préliminaire, 10 € par équipe engagée. Pour la journée festive finale, 3 € par participant (joueur ou dirigeant inscrit sur la feuille de match). Cette somme sera mise à disposition du Fonds d'Aide Sociale du District.

Dates : tours préliminaires au Printemps (dates de coupes), journée festive fin mai / début juin, sur un autre jour que la journée des finales.

Pour les tours préliminaires, le District fixe la date limite pour jouer les matchs, les clubs s'entendent pour les jouer quand ils veulent avant cette date (accord obligatoire via Footclubs). L'accord sera forcément donné (souplesse du calendrier).

Règlementation rapide :

- obligation d'avoir une licence "Loisir" Seniors et Vétérans (c'est un peu comme une charte de comportement) : cela ne coûte rien aux joueurs déjà licenciés Libre dans leur club.
- sur la feuille de match, pas plus de deux joueurs qui ont participé à plus de trois matchs officiels en équipe première du club.
- durée des matchs : 2x35' pour un match sec ; 2x20' pour un plateau à trois équipes ; temps à déterminer en cas d'échiquier (cela dépendra du nombre de match)
- délai de qualification identique qu'en compétition
- feuille de match informatisée obligatoire
- lois du jeu : voir article 13 du challenge Daniel-Martin

Le Président précise que le projet avait eu l'avis favorable lors du Comité de Direction du 17 Juin 2020.

Toutefois il demande l'avis du Comité de Direction pour sa mise en place effective dès la saison prochaine 2021/2022, avant qu'un projet de règlement soit présenté à la prochaine Assemblée Générale (sur le modèle du Challenge Daniel-Martin).

- POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Examen du pré-projet de fusion

Le comité de Direction accuse réception du pré-projet de fusion absorption entre les clubs de l'US la REGORDANE (563664) et l'AS LEINS (N° 590256) en date du 13/05/2021.

Après étude du dossier, et conformément à l'article 39 des RG de la FFF, le Comité de Direction émet un avis favorable à ce pré-projet sous réserve d'une situation financière nette équilibrée.

Transmets le dossier à la Ligue de Football d'Occitanie pour suite à donner.

Composition provisoire des différents niveaux – Seniors

Suite aux décisions du COMEX qui entraîne une « saison blanche », aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats, la composition des poules se calque sur celles de la saison 2020/2021.

1. Départemental 1 (13 équipes en poule unique)

545855 - A. ESP. ET CULTURE 1
503246 - R.C. GENERAC 1
517885 - U.S. MONOBLETOISE 1
514320 - O. SAINTOIS 1
525595 - ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR 1
521052 - A.S. ST PRIVAT 1
503288 - ET.S. SUMENOISE 1
526898 - O.C. REDESSAN 1
553818 - F.C. VAL DE CEZE 1
549436 - ENT. S. LES TROIS MOULINS 1
539959 - A.S. POULX 1
514961 - ENT. S. MARGUERITTOISE 1
551488 - STADE BEUCAIROIS 30 2

2. Départemental 2 (23 équipes réparties en 2 poules)

503233 - S.A. CIGALOIS 1
519626 – ENT. FOOTBALL VEZENOBRES-CRUVIERS 1
590128 - C.A. BESSEGEAIS 1
521050 - A.S. DE CAISSARGUES 1
521148 - E.S. BARJACOISE 1
563766 - FOOTBALL CLUB DES CEVENNES 1
563786 - F.C. LANGLADE 1
526901 - C.O. SOLEIL LEVANT NIMES 2
550386 - F.C. PONT SAINT ESPRIT 1
560593 - F.C. CABASSUT 1
548837 - F.C. BAGNOLS PONT 2
500257 - ST. ST BARBE LA GRAND COMBE 1
521674 - A.S. ST PAULET 1
~~545503 - FOOTBALL SUD LOZERE 1~~ (Passage dans les championnats de l'Aveyron)
518431 - A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 1
549600 - F.C. CANABIER 1
521883 - S.C. MANDUELLOIS 1
503036 - O.C. BELLEGARDE 1
581430 - ESPOIR F.C. BEUCAIROIS 1
517872 - AV.S. ROUSSONNAIS 2
550949 - F.C. CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE 2
563664 - U.S. LA REGORDANE 1
520116 - UNION SPORTIVE GARONNAISE 1
553073 - O. ST HILAIRE / LA JASSE 1

3. Départemental 3 (47 équipes réparties en 4 poules)

522573 - GALLIA C. DE GALLICIAN 1
535852 - R.C. ST LAURENT DES ARBRES 1
551688 - F.C. PAYS VIGANAIS AIGOUAL 1
549486 - ENT.S. ROCHEFORT SIGNARGUES 1
503235 - EMULATION S. LE GRAU DU ROI 2
581698 - MOUSSAC F.C. 1
503353 - ST.O. AIMARGUES 2

563810 - S.C. NIMOIS 1
 582315 - OLYMPIQUE SAINT AMBROISIEN 1
 551430 - U.S. DU TREFLE 2
 503265 - GALLIA C. QUISSACOIS 1
 553703 - ETOILE SPORTIVE THEZIEROISE 1
 539959 - A.S. POULX 2
 528488 - J.S.O. AUBORD 1
 525111 - F.C.O. DOMESSARGUES 1
 503269 - A.S. BEAUVOISIN 1
 514961 - ENT. S. MARGUERITTOISE 2
 545855 - A. ESP. ET CULTURE 2
 503288 - ET.S. SUMENOISE 2
 519884 - A.S. DES CEVENNES 1
 526898 - O.C. REDESSAN 2
 503370 - U.S. BOUILLARGUES 1
 582287 - F.C. SAINT JEANNAIS 1
 521052 - A.S. ST PRIVAT 2
 581412 - A.S. DE SOMMIERES 1
 549436 - ENT. S. LES TROIS MOULINS 2
 549691 - F.C. CHAMPCLAUSON A.A.E. 1
 511921 - S.C. ANDUZIEN 2
 503246 - R.C. GENERAC 2
 519114 - U.S. PUJOLAISE 1
 523063 - U.S. PEYROLAISE 1
 582445 - FOOTBALL CLUB UZES 1
 551501 - ASSOCIATION SPORTIVE DE LA VAUNAGE 1
 519526 - ENT. FOOTBALL VEZENOBRES-CRUVIERS 2
 549689 - A.S. DE CENDRAS 1
 519479 - O. FOURQUESIEN 1
 560237 - A.S.C. TURQUES ALES 1
 553818 - F.C. VAL DE CEZE 2
 521050 - A.S. DE CAISSARGUES 2
 517885 - U.S. MONOBLETOISE 2
 582358 - L'OLYMPIQUE DE GAUJAC 1
 560593 - F.C. CABASSUT 2
 517866 - GALLIA C. D'UCHAUD 2
~~545503 - FOOTBALL SUD LOZERE 2~~ (Passage dans les championnats de l'Aveyron)
 525106 - S.C. ST MARTIN DE VALGALGUES 1
 552832 - OLYMPIQUE MAS DE MINGUE 1
 580584 - CALVISSON F.C. 1
 549600 - F.C. CANABIER 2

4. Départemental 4 (57 équipes)

518431 - A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 2
 580584 - CALVISSON F.C. 2
 500377 - ENT. PERRIER VERGEZE 2
 531236 - F.C. RIBAUTE LES TAVERNES 2
 581698 - MOUSSAC F.C. 2
 552049 - R.C. SAUVETERRE 1
 563786 - F.C. LANGLADE 2
 519631 - A.S. LE COLLET DE DEZE 1
 520112 - SP. C. CASTANET NIMES 1
 503036 - O.C. BELLEGARDE 2

503405 - O. MINIER PONTIL PRADEL 1
520116 - UNION SPORTIVE GARONNAISE 2
503150 - C.S. CHEMINOT NIMOIS 1
519483 - J.S. CHEMIN BAS D'AVIGNON 2
539959 - A.S. POULX 3
503265 - GALLIA C. QUISSACOIS 2
519042 - U.S.A. CANAULOISE 1
548839 - F.C. ST ALEXANDRE O. 1
541877 - U.S. DE MONTPEZAT 1
553073 - O. ST HILAIRE / LA JASSE 2
535058 - F.C. RODILHAN 1
535058 - F.C. RODILHAN 2
590587 - U.S. DE VALLABREGUES 1
515549 - U.S. VESTRICOISE 1
521674 - A.S. ST PAULET 2
531236 - F.C. RIBAUTE LES TAVERNES 1
503233 - S.A. CIGALOIS 2
525116 - A.S. ST JULIEN LES ROSIERS 1
503288 - ET.S. SUMENOISE 3
547384 - SALINDRES FOOTBALL CLUB 1
523063 - U.S. PEYROLAISE 2
581851 - A.S. VERSOISE 1
525111 - F.C.O. DOMESSARGUES 2
540714 - LES MAGES SEDISUD FC 1
581412 - A.S. DE SOMMIERES 2
552706 - AS NIMES CAMARGUAIS CROIX DE FER 1
560266 - SPORTING CLUB DE BROUZET LES ALES 1
550386 - F.C. PONT SAINT ESPRIT 2
515549 - U.S. VESTRICOISE 2
563664 - U.S. LA REGORDANE 2
517872 - Av. S. Roussonais 3
560495 - F.C. Vatan 1
860493 - Av. S. Moliérois 1
521148 - E.S. Barjacoise 2
523119 - St.O. Codognan 1
581232 - Ent. Sp. Pays D'Uzes 3
560494 - F.C Bagnols Escanaux 1
549486 - Ent.S. Rochefort S. 2
560558 - F.C Nîmes Courbessac 1
580998 - F.C. Milhaud 1
560278 - A.F.C. Altuma Nîmes 1
541877 - U.S. De Montpezat 2
521883 - S.C. Manduellois 2
503237 - F.C. Vauderdois 2
525595 - A.C. Pissevin Valdeg 2
520112 - Sp. C. Castanet Nim. 2
560513 - Ol. Mas De Ville 1
+ les nouveaux engagements

La date limite officielle d'engagement est fixée au vendredi 9 juillet 2021 via footclubs.

Suite aux décisions du COMEX qui entraîne une « saison blanche », aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats, la composition des poules se calque sur celles de la saison 2020/2021.

Les compétitions Départementales jeunes District Gard Lozère sont les suivantes pour 2021/2022.

1. Catégorie U19/U18 :

DEPARTEMENTALE 1

- POULE A : AS POULX, ST PRIVAT DES VIEUX, CHUSCLAN LAUDUN, ST MARTIN DE VALGALGUES, ST HILAIRE LA JASSE, PONT SAINT ESPRIT, ST CHRISTOL LES ALES
- POULE B : FOURQUES, BELLEGARDE, NIMES CASTANET, CALVISSON, ENTENTE COSTIERES, FOOT TERRE DE CAMARGUE, CABASSUT, AIMARGUES

2. Catégorie U16/U17

DEPARTEMENTALE 1

- POULE A : VERGEZE, NIMES SOLEIL LEVANT, NIMES CASTANET, AS CAISSARGUES, ENT COSTIERES, SO AIMARGUES- US TREFLE, ST GILLES AEC, ENT BEUCAIRE /JONQUIERES, NIMES CO LASSALLIEN
- POULE B : ST PRIVAT/MONS, ENTENTE ST HILAIRE LA JASSE- ST CHRISTOL LES ALES, PUJAUT, CANABIER, VEZENOBRES-CRUVIERS LASCOURS, CHUSCLAN LAUDUN, ST MARTIN DE VALGALGUES, UCHAUD GC, BAGNOLS PONT 2

DEPARTEMENTALE 2

- POULE A : GENERAC/POULX, LE GRAU DU ROI, BOUILLARGUES, GARONS, AIMARGUES, TREFLE 2, N. GAZELEC, BEAUVOISIN, CALVISSON, N. ATHLETIC PISSEVIN, VALDEGOUR
- POULE B : MONTPEZAT, LE VIGAN, ST JULIEN LES ROSIERS, ROUSSON, AS TURQUES ALES, LE GRAND COMBIEN EJP, US MONOBLLET, ST HILAIRE, ST CHRISTOL LES ALES 2
- POULE C : VAL DE CEZE, ROCHEFORT SIGNARGUES, PAYS D UZES, POULX 2, ST PAULET DE CAISSON, VALLABREGUES, RC ST LAURENT DES ARBRES, SPC NIMES CASTANET 2

3. Catégorie U15/U14

DEPARTEMENTALE 1

- POULE A : VAUVERT, NIMES LASSALIEN, BOUILLARGUES, US TREFLE, GENERAC, PERRIER VERGEZE, EFC BEUCAIRE 2, ENT BEUCAIRE/JONQUIERES, ENT COSTIERES, AS CAISSARGUES
- POULE B : ST PRIVAT DES VIEUX-MONS , BAGNOLS PONT, ROCHEFORT SIGNARGUES, MAS DE MINGUE, ROUSSON, AS POULX, CHUSCLAN LAUDUN, ST MARTIN DE VALGALGUES, ENT ST LAURENT DES ARBRES-CANABIER,

DEPARTEMENTALE 2

- POULE A : N. ATHLETIC, PISSEVIN VALDEGOUR, BAGNOLS PONT 2, BELLEGARDE, ENT LES TROIS MOULINS – RODILHAN, POULX 2, UCHAUD, VERGEZE 2, BEUCAIRE JONQUIERS 2, US TREFLE 2

- POULE B : VEZENOBFES CRUVIERS, ENT ST CHRISTOL, ENT ST HILAIRE-ST JEAN DU PIN, EFVA BESSEGES, CALVISSON, N. CASTANET, CABASSUT, ST PRIVAT MONS 2

DEPARTEMENTALE 3

- POULE A : GARONS, N. CHEMIN BAS D'AVIGNON- MILHAUD 2, N. GAZELEC, ES PAYS D'UZES, ACADEMIE NIMES, MARGUERITTES, NIMES METROPOLE FEMININES, POULX 3
- POULE B : BEAUVOISIN, AS CAISSARGUES 2, ES PAYS UZES 2, ST GILLES AEC, RC GENERAC 2, AIMARGUES, VAUNAGE, ENT ST LAURENT CANABIER 2, VAUVERT 2
- POULE C : VERS, ROCHEFORT SIGNARGUES 2, LES TROIS MOULINS RODILHAN 2, CHUSCLAN LAUDUN 2, ST PAULET DE CAISSON, THEZIER, ENT ST LAURENT CANABIER 3
- POULE D : MONOBLLET CIGALOIS, SO LA CALMETTE, ENT LA REGORDANE LEINS, ENT RAIA CEVENNES, AS ST CHRISTOL LES ALES 2, GC QUISSAC, ENT ST HILAIRE ST JEAN DU PIN 2

4. NOUVELLE CATEGORIE PYRAMIDE GENERATIONNELLE U14

Les clubs concernés ayant sollicité directement, et ayant donné leur accord débiteront ce championnat en TERRITOIRE : soit un territoire ou avec des territoires limitrophes.

Ces clubs devront confirmer leur engagement par le réseau FOOT CLUB. Cette compétition se déroulera en deux phases.

1ère phase : du 26 septembre au 13 Février 2021, à l'issue les 12 premiers de ces territoires accèdent en U14 régionale.

2ème phase : du 13 mars au 13 Juin 2022 : les 12 équipes terminant dernières des territoires rejoignent leur district d'origine.

En fonction du nombre d'équipes acceptant ces nouvelles dispositions que chaque club des U13 Niveau a reçu il se peut que notre District ne gèrera pas un territoire.

5. Catégorie U15/U14 A 8 :

DEPARTEMENTALE 1

- POULE UNIQUE : ESPERANCE DE NIMES, ENT CHAMBORIGAUD-LE COLLET DE DEZE, US PUJAUT, ENT COSTIERES 2, ST GILLES AEC 3, RC SAUVETERRE, ENT RHONE GARDON, US VALLABREGUES, FOURQUES, ST JEAN DU GARD 2 (10)

La date limite officielle d'engagement est fixée 15.08.2021 dernier délai.

Question diverse

Le Dr CHAPELLIER informe le comité de la mise en place des nouveaux dossier Arbitre pour les district et Ligue dès cette nouvelle saison 2021/2022.


Les dossiers et les nouveautés seront communiqués aux Arbitres et diffusés sur le site du District.

- Le Jeudi 08 Juillet 2021 en visioconférence.
- Le Samedi 11 Septembre 2021 en présentiel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Francis ANJOLRAS

Le Président
Francis ANJOLRAS
DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE PRÉSIDENT
F. ANJOLRAS



Le Secrétaire Général,
Damien JURADO



Annexe 1

Tarifs pour la saison 2021/2022

Cotisations District – membres (Art. 3 et 4 RI District)

Membre individuel	17 €
Membre d'honneur	170 €
Membre bienfaiteur	1.700 €

Cotisations District – clubs (Art. 2 RI District + Art. 17 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs	300 €
Clubs disputant les championnats de Ligue, ainsi que D1 et D2	100 €
Clubs disputant les autres championnats de District	40 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Football d'Animation, Futsal ou Loisirs	30 €

Cautionnements (Art. 18 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs, de Ligue et de District	500 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines et/ou Futsal	200 €

Participation aux frais de gestion (Art. 19 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs	600 €
Clubs disputant les championnats de Ligue	550 €
Clubs disputant les championnats de D1 et D2	500 €
Clubs disputant les championnats inférieurs à la D2	360 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines	200 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Jeunes	120 €
Clubs disputant uniquement les compétitions du Football d'Animation	120 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Futsal et Loisirs	30 €

Droits d'engagement en championnats - Seniors / Féminines / Futsal / Loisirs (Art. 20 RG District)

D1 et D2	90 €
D3	70 €
D4 et <i>niveaux inférieurs</i>	50 €
Championnat Alès-Ville	35 €
Féminines	35 €
Challenge Loisirs « Daniel-Martin »	20 €
Challenge Loisirs « Redouane-Abbaoui » (tours préliminaires)	10 €
Challenge Loisirs « Redouane-Abbaoui » (journée finale, par participant)	3 €
Futsal	20 €

Droits d'engagement en coupes - Seniors / Féminines / Futsal (Art. 20 RG District)

Coupe Gard-Lozère Seniors	
- clubs des championnats nationaux	550 €
- clubs des championnats de Ligue	300 €
- clubs de D1 et D2	170 €
- clubs autres séries	40 €
Coupe André-Granier	40 €
Coupes Alès-Ville	35 €
Coupes Féminines	20 €
Coupe Gard-Lozère Futsal	0 €

Droits d'engagement en compétitions - Jeunes
(Art. 20 RG District)

Championnat D1 (U19/U17/U15)	35 €
Autres niveaux (U19/U17/U15)	30 €
Coupe Gard-Lozère (U19/U17/U15)	35 €
Championnats de Foot à 8 (U17/U15)	21 €

Droits d'engagement - Football d'animation
(Art. 20 RG District)

Championnats U13 à 8 et U12 à 8	21 €
Festival Foot U13 à 8 et Challenge Jean-Pierre Roux U12 à 8	0 €
Plateaux U10 - U11	15 €
Plateaux U8 - U9	3 €
Rassemblements et plateaux U6 - U7	0 €
Futsal Jeunes	0 €

Quote-part des recettes
(Art. 21 RG District)

Équipes disputant les championnats de D1 et de D2	403 €
Équipes disputant les championnats inférieurs à la D2	0 €

Caisse de péréquation
(Art. 22 RG District)

D1, D2 et D3 (poules Seniors comptant des clubs lozériens, prix du km trajet simple)	3 €
--	-----

Frais de dossiers

Demande de remise de peine	130 €
Visite pour homologation de terrain (Art. 61 RG District)	60 €
Droit de confirmation de réserve d'avant-match (Art. 36 RG District)	30 €
Droit de confirmation de réclamation d'après-match (Art. 37 RG District)	55 €
Droit d'évocation devant la Commission compétente (Art. 38 RG District)	55 €
Frais de procédure en appel	130 €

Amendes

Feuille de match papier adressée hors délai (Seniors / Jeunes à 11) (Art. 53 et 72.4 RG District)	50 €
Feuille de match ou de plateau adressée hors délai (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District)	30 €
Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District)	10 €
Non utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) (Art. 53 et 72 RG District)	100 €
Non transmission de la FMI par le Club recevant le jour de la rencontre (Art. 53 et 72.3 RG District)	25 €
Absence à l'Assemblée Générale	
- dans un rayon de moins de 30 km	100 €
- dans un rayon de 30 à 100 km	60 €
- dans un rayon de plus de 100 km	40 €
Frais de discipline, avertissement (Art. 56 RG District)	16 €
Exclusion (Art. 56 RG District)	30 €
Participation au match d'un joueur suspendu	200 €
Fraude (Art. 52 RG District)	350 €
Falsification de document officiel	350 €
Retrait d'une équipe après la date limite d'engagement (Art. 59 RG District)	60 €
Non respect des engagements obligatoires (Art. 9 RG District)	60 €
Non respect de la catégorie (Art. 49 RG District)	30 €
Absence de surclassement - mixité (Art. 49 RG District)	60 €

Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District)	25 €
Non présentation de la licence (par licence manquante, à partir du 01/11 de la saison)	5 €
Participation d'un joueur à plus d'une rencontre au cours de deux jours consécutifs (Art. 50 RG District)	85 €
Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation	60 €
Accusation sans preuve (Art. 40 RG District)	50 €
Non comparution à une instance après convocation (par personne convoquée) (Art. 31 RG District)	35 €
Absence de règlement des officiels par le Club (par officiel non réglé)	10 €
Absence de désignation de l'éducateur ou entraîneur diplômé (Art. 10 bis RG District)	30 €
Absence de l'éducateur ou entraîneur diplômé sur le banc de touche (Art. 10 ter RG District)	30 €

**Forfait simple
(Art. 24 RG District)**

D1, D2 et D3	100 €
Autres séries de Foot à 11	80 €
Foot à effectif réduit	30 €
Coupes	50 €
Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3)	100 €
Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11)	40 €

**Forfait général
(Art. 25 RG District)**

Seniors et Jeunes à 11	200 €
Foot à effectif réduit	80 €
Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3)	100 €
Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11)	40 €

**Taux de l'indemnité kilométrique
(Art. 26 RG District)**

Prix du kilomètre, trajet simple le plus court	3 €
--	-----

**Déplacement des officiels devant les Commissions
(Art. 32 RG District)**

Prix du kilomètre, trajet simple le plus court	0,401 €
--	---------

Annexe 2

Barème des officiels pour la saison 2021/2022

(applicable à compter du 1^{er} août 2021)

Frais de déplacement des arbitres

0,401 € / km aller et retour à compter du 81ème kilomètre A/R (hors Alès-Ville)

Indemnité de formation et d'équipement (pour les arbitres)

SENIORS

Arbitre central (D1 et D2)	80 €
Arbitre central (séries inférieures)	75 €
Arbitre assistant (toutes séries)	61 €

COUPE GARD-LOZÈRE SENIORS ET ANDRÉ-GRANIER

Arbitre central	80 €
Arbitre assistant	61 €

COUPE D'OCCITANIE SENIORS

Arbitre central (jusqu'au 3 ^{ème} tour inclus)	75 €
Arbitre central (4 ^{ème} et 5 ^{ème} tours)	80 €
Arbitre assistant	61 €

U19

Arbitre central	65 €
Arbitre assistant	55 €

U17 À 11, U15 À 11, FÉMININES

Arbitre central	59 €
Arbitre assistant	52 €

U17 À 8, U15 À 8, U13 À 8

Arbitre	55 €
---------	------

COUPES JEUNES ET FÉMININES

Arbitre central (finale)	65 €
Arbitre assistant (finale)	55 €

FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Arbitre (pour le plateau)	54 €
---------------------------	------

ARBITRES STAGIAIRES & JEUNES ARBITRES

Arbitre	50 €
---------	------

Frais de déplacements - Autres officiels

0,401 € / km aller et retour (barème fédéral), sans minimum

Contrôle de la distance

www.viamichelin.fr

Distance la plus courte de votre itinéraire